



Le 27 janvier 2021

Par SDÉ et courriel

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

OBJET : DEMANDE D'ADOPTION DE NORMES DE FIABILITÉ

PHASE 2 – Demande d'adoption de normes de fiabilité des familles TOP et IRO d'Hydro-Québec par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau dans ses fonctions de Coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** »)

Dossier Régie : R-4001-2017 / Notre référence : R053575 JOT

Chère consoeur,

Par la présente, le Coordonnateur dépose ses réponses à la demande de renseignements n° 1 de la Régie de l'énergie dans la phase 2 du dossier mentionné en objet, comme pièce **HQCF-9, document 1**.

Tel qu'indiqué dans la pièce déposée ce jour, le Coordonnateur déposera dans les meilleurs délais une requête amendée spécifiant que le Coordonnateur demande le retrait des normes IRO-002-4, IRO-010-2, TOP-001-3 et TOP-003-3 présentement en vigueur en date du 1^{er} août 2022, plutôt qu'en date du 1^{er} avril 2022.

Veuillez recevoir, nos cordiales salutations,

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL, avocate

JC /

c.c. Intervenants